

## LE HARCELEMENT MORAL EN MILIEU PROFESSIONNEL

### Exemple 1

Mr David D. ingénieur ayant des racines étrangères , a pris de nouvelles fonctions pour gérer un service dans une cablerie située dans le mortainais.

A son arrivée , des propos racistes ont été tenu à son encontre par son responsable hiérarchique Edouard L. , qui avait été écarté dans le processus de recrutement de son collaborateur.La DRH ,informé de ses faits , n'a pris aucune mesure à l'encontre de Edouard L.

Mr Alain T. responsable marketing depuis longtemps en poste , et qui souhaitait "manager" une équipe , a pendant toute la durée d'activité de Mr David D. faisait en sorte de ne pas transmettre les informations ( ou les donner de façon erronée ) afin que Mr David D. ne puisse pas accomplir son travail dans les meilleures conditions. Cependant , Mr David D. sentait que l'attitude de Mr Alain T. n'était pas claire : détournement de tête et de regard lors du serrage de main....

Mr Christian A. après les attaques qu'avait vécu Mr David D. de la part de Mr Edouard L. , se disait très proche de Mr David D. Pourtant , après les mois où il sentait que des choses se tramaient de la part de Alain T. , Mr David D. tomba en dépression. Il fut curieusement muté dans un autre bureau , alors que l'entreprise préparait un plan social , et pendant des mois , n'obtint aucune directive.... Ses mêmes collègues très proches d'avant désormais l'évitaient : il n'était plus convoqué aux réunions , on l'isolait

L'ami proche , sentant son 'camarade' en position de faiblesse , lui porta du réconfort : 'ce que tu fais est nul , ça ne sert à rien .....

Mr David D. finit par partir en laissant un service qui s'était amélioré . Le Drh , philippe G. le traita de mauvaise pioche.

Mr Alain T. repris le service de Mr David D. mais ses résultats ne furent

pas à la hauteur de ceux de son prédécesseur ....il fut remis à son ancienne fonction 1 an après.

### L'analyse

Le plus dangereux des 3 personnes gravitant autour de David D. n'est certainement pas Edouard L. : son attitude était plus porté sur la confrontation visible.

Les plus **insidieux** sont Alain T. et Christian A. dont les comportements à la fois cyniques et sournois ont été les plus destructeurs.

Mr Alain T. était plus **pervers** par sa convoitise du poste qu'il obtint finalement . L'attitude de Mr Christian A. dénote plus une personnalité **manipulateur pervers**.

Quand au système , représenté par le DRH Philippe G. il ne fait que conforter Alain T. et Christian A. dans leurs pratiques....

Quand à l'**absence d'interventionisme** de la direction , il ne fait que cautionner et couvrir ce type de pratiques par son **silence** et donc son **cautionnement tacite**

### Exemple 2

Mr Christophe B. , 50 ans , ingénieur licencié dans le cadre d'un plan social , s'est fait accompagné dans sa démarche de recherche d'emploi par les services de l'APEC Amiens.

Un consultant lui fut délégué , Mr Stéphane C.

Sur l'année et demi 'd'accompagnement' , Mr Christophe B. ne reçut de la part de Mr Stéphane C. aucune proposition de reclassement .

Excédé par cette attitude et voyant la fin de ses droits arriver , Mr Christophe fit part à Mr Stéphane C. de son intention de ne plus le rencontrer , puisque cela ne débouchait sur rien de concret

Mr Stéphane C. n'apprécia cependant pas l'attitude ( franche ) de Mr Christophe B.

Il modifia en catimini les statuts de Mr Christophe B. , en indiquant que ce dernier était en activité.

Ce lui permettait de ne pas avoir de propositions à lui remettre ( une tâche en moins ) et certainement de se prévaloir d'avoir pu caser un chomeur

Cependant , cela permettait dans une moindre mesure que les entreprises ne puissent pas contacter Mr Christophe B. , son état faisant (faussement) part d'une activité

Mr Christophe B. arriva en fin de droits , et comme avant , ne reçut aucune proposition .

Mr Stéphane C. se vit attribuer de nouvelles missions , en remerciement de la qualité de ses services .....

### L'analyse

L'attitude de Mr Christophe B. fut donc placée sur le signe de la confrontation franche et directe .

L'attitude de Mr Stéphane C. , consultant APEC , qui à pour mission d'accompagner les personnes en difficulté comme Mr Christophe B. est **cynique et hypocrite**

En s'attaquant à une personne en fragilité , son attitude est de surcroît **perverse** , puisqu'il abuse de son pouvoir pour taire toute information sur ses compétences et capacités

Il se classe donc dans la catégorie des **manipulateurs pervers** dont la dangerosité et la violence sociale sont les seuls outils lui restant pour leurrer sur son incapacité à remplir sa mission d'utilité publique.